Conseil de développement
La voix citoyenne

La lettre

N°13

Juillet 2011

édito

Identités.

Multiples et personnelles. Nous nous côtoyons ici ou là au sein de nos bassins de vie (travail, loisirs, emplettes...). Nous nous croisons autant que ces espaces se recoupent et nous construisons de fait un territoire commun. Mais quelle est la synthèse de ces rencontres ? Quelle est l'essence, la couleur, la saveur de ce territoire dont nous nous préoccupons dans notre Conseil de développement ? A-t-il seulement une identité ?

Quelques pistes de réponses se trouvent dans cette lettre et les débats à venir sur la culture, la santé, le patrimoine de pays, viendront compléter, cet automne, les réflexions amorcées sur le lien social, la culture et le handicap, les indicateurs qui comptent…

D'ici là, que l'été vous soit doux.

Jean-Louis Petermann,
Président du Conseil de développement

Sommaire

Casson
Fay-de-Bretagne
Grandchamp-des-Fontaines
Héric
Les Touches
Nort-sur-Erdre
Notre-Dame-des-Landes
Petit-Mars
Saint-Mars-du-Désert
Sucé-sur-Erdre
Treillières
Vigneux-de-Bretagne

Patrimoine Rural ■
Mobilité durable ■
La C.I.A.P.H ■

Que faire de notre Patrimoine Rural ?

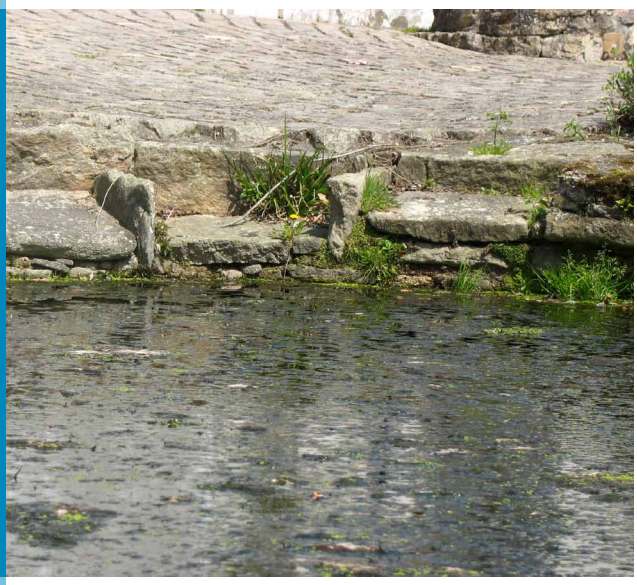

Le lavoir St Martin

La place du patrimoine dans l'identité d'un pays

- Un territoire est le produit de l'histoire naturelle et humaine ; son identité, les relations humaines qui existent et les conditions de son développement découlent de cette histoire.

En quoi le patrimoine peut-il constituer un lien social dans nos communes?

On peut distinguer deux attitudes :

- ***Les « natifs »,*** qui tiennent à conserver leur cadre de vie pour des raisons sentimentales, liées à leur aventure personnelle. Les caractères du lieu ont une influence sur les rapports des êtres qui vivent sur le même territoire : ils ont une histoire, des objectifs et une solidarité susceptibles de les rassembler.
- ***Les nouveaux arrivants***, insensibles à cette personnalisation, ont une approche plus rationnelle ; ils ont choisi ce pays parce qu'ils ont été sensibles à ses caractères (*maisons en pierres, petit air rural, traces d'une histoire paysanne, disposition des villages, réseau de communication, commerces, bocage …*) c'est un cadre de vie qui a fait l'objet d'une sélection réfléchie.

Conscients d'arriver dans un ensemble étranger bien défini, eux mêmes étant momentanément éloignés de leurs racines, les nouveaux arrivants sont dans une disposition favorable pour s'intégrer dans le territoire où ils ont choisi de vivre.

Four de village la Favrie du Buron

La fierté du territoire

La présence dans la CCEG des nombreuses associations de sauvegarde et de mise en valeur exprime l'intérêt récent des habitants pour le patrimoine local.

Cet intérêt est concrétisé par des opérations de sauvegarde, des écrits, des fêtes de village, des expositions…

Comme si la mondialisation des biens de production, l'uniformisation du bâti et des biens matériels semblait devoir s'équilibrer par un besoin accru d'identité, locale ou nationale.

Que faire de ce patrimoine ?

Les communes de la CCEG sont encore riches des traces de son histoire, mais leur abondance peut être un handicap : on ne peut pas tout préserver, il faut faire des choix…

Ces choix et le travail sur la définition de l'identité du « territoire CCEG » peuvent être le moteur d'une « évolution heureuse » de notre collectivité.

Une société dynamique peut démontrer sa capacité à produire des activités à partir de ses ressources, mais ce processus ne peut être spontané.

Sans ces caractères, quel passé, quels souvenirs, quel cadre de vie, quelle image de nous-mêmes laisserons-nous?

Marcel Poulizac

Pensons aujourd'hui notre mobilité durable

Sortir du « tout voiture » pour développer les mobilités alternatives implique des réflexions préalables et complexes. Nos pôles d'activités, les infrastructures, les réseaux et les modes de transport, nos comportements quotidiens sont à repenser.

La mobilité ne doit pas être perçue simplement comme la capacité à faire des kilomètres, mais comme un moyen de se rendre vers les diverses destinations qui font partie de la vie quotidienne, pour accéder à son lieu de travail ou de formation, aux services quotidiens, pour la vie sociale, etc.…

Or, 50% des français ont un lieu de travail qui n'est pas desservi par les transports en commun, du fait de l'étalement urbain et de l'éclatement des activités professionnelles. Il est donc nécessaire de se poser les bonnes questions et de proposer des solutions afin que cette obligation de mobilité individualisée n'accroisse la précarité des ménages à cause du renchérissement des carburants.

Les comportements de chacun, les évolutions technologiques, tous les acteurs du territoire doivent participer par leurs réflexions, leurs initiatives aux changements structurels pour réduire les impacts sociaux et écologiques des déplacements, voire les éviter.

Repenser nos modes de déplacements et proposer des solutions alternatives ne reposent pas uniquement sur la responsabilité individuelle. La mobilité durable doit être une préoccupation politique. La réflexion doit se concevoir en termes de développement durable, en s'interrogeant sur l'organisation de nos espaces urbains et nos modes de vie, en réfléchissant systématiquement aux impacts sociaux, économiques et écologiques à long terme.

Le groupe de travail « Politique des déplacements » s'est réuni suite à une saisine de la CCEG. Les réflexions se sont portées sur les objectifs et les actions autour des notions de **polarité**, de **proximité**, **d'interpolarité** mais aussi de **comportements individuels** à adopter face à l'ensemble des moyens alternatifs connus ou à venir.

Notre territoire connaît des bouleversements structurants. De nouvelles infrastructures sont en cours ou en projet : tram-train, déplacements doux, projets routiers. De

nouveaux comportements apparaissent (essor du covoiturage et du cycle). L'ensemble aura un impact sur les déplacements de chacun. Un regard neuf est à mettre en œuvre sur les transports collectifs ferrés et routiers pour en augmenter les fréquences et l'extension des zones desservies. En complément va se développer un réseau de chemins et pistes cyclables, permettant une utilisation plus facile et sécurisée des moyens alternatifs et multimodaux.

A la veille des congés annuels où les engorgements du trafic, ainsi que la sécurité, seront de toutes nos préoccupations, nous vous invitons, dès la rentrée, à venir réfléchir avec nous pour échanger sur ces thèmes.

Que le chemin des vacances vous porte conseil.

Bertrand Hibert et Erick Travers-Chaix

La C.I.A.P.H, vous connaissez ?

Une commission intercommunale…

La **C**ommission **I**ntercommunale pour l'**A**ccessibilité aux **P**ersonnes **H**andicapées a été créée le 17 décembre 2008 par la CCEG. Elle comprend des élus, des représentants d'associations d'handicapés, d'associations d'usagers et des membres du Conseil de développement.

… force de propositions.

La création de la CIAPH répond aux souhaits des élus de mettre en place une commission dont l'objectif est de définir et mettre en œuvre, sur le territoire, une politique d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Le rôle de cette commission est de dresser un constat de l'existant en termes d'accessibilité, de recenser l'offre de logements disponibles, de proposer des améliorations et d'établir un rapport annuel.

En conformité avec sa mission, la CIAPH accompagne la démarche **PAVE** (**P**lan **A**ccessibilité **V**oierie et **E**spaces publics) qui a pour objectif, commune par commune, de rendre accessible aux personnes handicapées l'ensemble des circulations piétonnes et des parkings (passages piétons non-conformes, largeur insuffisante des trottoirs, mobiliers urbains et services non-conformes, etc…)

En prolongement de cette démarche, les élus ont souhaité la mise en accessibilité des **E**tablissements **R**ecevant du **P**ublic (les **ERP** communaux).

PAVE et mise en accessibilité des ERP, un programme de longue haleine…

Accompagnée par une chargée de mission recrutée en 2009, la démarche PAVE, mutualisée pour la plupart des communes, a franchi les étapes 1 et 2 de diagnostic et d'état des lieux. La phase 3, en cours, consiste en la réalisation d'un plan d'actions établi en accord avec les communes, incluant la planification des opérations et aboutissant à la rédaction d'un document final : le PAVE.

Les PAVE seront adoptés au cours de l'année 2011.

La mise en accessibilité des ERP est un objectif pour l'horizon 2015.

Le projet, qui profite de la dynamique « accessibilité » présente dans les groupes de travail, entame une démarche similaire à celle du PAVE.

contact

marie.brazeau@cceg.fr

L'étape du diagnostic est à réaliser en 2011. Les programmes pluriannuels sont prévus pour le 1er semestre 2012.

Au-delà, ou parallèlement, faudra t'il engager une discussion avec les commerçants locaux ?

Ce sujet vous intéresse ! Alors rejoignez notre représentation au sein de la CIAPH

Informations et inscriptions auprès de Marie Brazeau
(Tél : 02 28 02 22 52
marie.brazeau@cceg.fr)

Jacky Leroy

La culture

Un nouveau thème de réflexion pour notre Conseil de développement…
Vous avez un avis, des idées, des interrogations… L'occasion est unique ! Votre vision peut devenir notre ambition.

Rejoignez le groupe de réflexion en cours de constitution !

Informations et inscriptions auprès de Marie Brazeau
(Tél : 02 28 02 22 52 marie.brazeau@cceg.fr)

Numéro 13 - juillet 2011

Conseil de Développement Erdre & Gesvres

1, rue Marie-Curie
P.A. La Grand'Haie
44119 Grandchamp-des-Fontaines
Tél. 02 28 02 22 40
Fax : 02 28 02 22 47
conseil.developpement@cceg.fr

Ont participé à ce numéro :

Responsable de la publication :
Jean-Louis Petermann

Directeur de la rédaction :
Jacky Leroy

Coordination de la rédaction :
Commission Communication

Crédit photo :
Fotolia.com

Réalisation :
Aries Computing - 02 28 02 02 91